



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 02 juillet 2020

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 21
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 5

OBJET :

DE-CDE-20-07-1-05) MODIFICATION DES TARIFS DES ATELIERS APRES L'ECOLE

L'an deux mille vingt, le jeudi deux juillet à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le jeudi 25 juin 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Présidente.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. PITAVY, BEUZELIN, Mme SÉGURET, M. TOURNE, Mme ODDON, Mme SERVIAN, MOULY, Mme RUFFENACH, M. BEAUFRÈRE, M. CHARDON, RIBET, M. LOUVIGNÉ, Mme BOILOT, Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE, Mme THIRIET, M. MESNARD, Mme LAREDO, Mme BIDAULT, Mme DERAY.

Excusés : Mme GREINER, CAMELOT, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, Mme VERMANT, M. MARCILLY .

Le Comité,

Vu la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu le Décret n°2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 instituant une période de confinement ;

Vu le Décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu la délibération du Comité du 18 juin 2019 approuvant les tarifs des activités de la Caisse dont ceux des ateliers après l'école pour l'année scolaire 2019/2020 ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Considérant que les Ateliers après l'école ont dû être annulés dans le cadre de la crise sanitaire depuis le 16 mars dernier jusqu'à la fin de l'année scolaire ;

Considérant la volonté de la Caisse des écoles de proposer un tarif spécifique tenant compte de cette annulation ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Approuve la modification des tarifs proratisés des ateliers après l'école comme suit :

Tranches du QF	A	B	C	D	E	F	G	H	I	NV
Tarifs 2019/2020 approuvés	70 €	94 €	111 €	123 €	136 €	149 €	165 €	180 €	201 €	226 €
Tarifs modifiés sur la base de 18 séances	39 €	53 €	62 €	69 €	77 €	84 €	93 €	101 €	113 €	127 €

Pour extrait conforme,

Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400867-20200702-lmc1H7441H1-DE
Date de réception en Préfecture : 06/07/2020
Date de Publication : 06/07/2020